

RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 01809
Numéro SIREN : 535 213 706
Nom ou dénomination : GROUPE DALI

Ce dépôt a été enregistré le 05/11/2021 sous le numéro de dépôt 15392

①

BILAN SIMPLIFIÉ

Artiste à l'échelle
 DGFiP N° 2033-ASD 2021
Groupe DALI

Désignation de l'entreprise D2I INVESTISSEMENTS 17 Boulevard Robert Thiboust Néant *
 Adresse de l'entreprise 17 BOULEVARD ROBERT THIBOUST 77700 SERRIS 77700 Seris
 SIRET

5	3	5	2	1	3	7	0	6	0	0	0	1	8
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Tél. : 01 64 63 04 13
 Durée de l'exercice en nombre de mois * 1, 2 Durée de l'exercice précédent * 1, 2
 R.C.S Meaux 535 213 706 00026

				Exercice N clos le	
				31/12/2021	
		Exercice N-1 clos le		31/12/2020	
		Exercice N-2 clos le		31/12/2019	
ACTIF					
		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial *				
	Autres *	014	016	1 701	1 701
	Immobilisations corporelles *	028	030	109 485	37 306
	Immobilisations financières * (1)	040	042	3 799 981	
	Total I (5)	044	048	3 911 167	39 007
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	1 576 802	24 589
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés *	068	070	2 120 611	
	Autres * (3)	072	074	359 419	359 419
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
Disponibilités	084	086	346 698	346 698	
Charges constatées d'avance *	092	094	12 037	12 037	
	Total II	096	098	4 415 566	24 589
	Total général (I+II)	110	112	8 326 733	63 596
PASSIF					
				Exercice N 1	NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	600 000
	Écarts de réévaluation			124	
	Réserve légale			126	20 756
	Réserves réglementées *			130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		132	
	Report à nouveau			134	60 072
	Résultat de l'exercice			136	29 561
	Provisions réglementées			140	
	Total I			142	710 389
Provisions pour risques et charges			Total II	154	
DÉTTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	6 111 271
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	369 355
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	4 858	172	1 072 122
	Produits constatés d'avance			174	
	Total III			176	7 552 748
	Total général (I + II + III)			180	8 263 137
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	4 545 564
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	2 566 090
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

GROUPE DALI
Société par actions simplifiée au
capital de 600 000 euros
Siège social : 17 Boulevard Robert Thiboust
, 77700 SERRIS
535 213 706 RCS MEAUX

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un

Le 30 Juin,

A 16H

Les associés de la société GROUPE DALI se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 17 Boulevard Robert Thiboust – 77700 Serris

Sont présents :

Monsieur Khaled DALI, titulaire de 400 actions nominatives ordinaires en pleine propriété, Monsieur

Farid DALI, titulaire de 400 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 800 actions sur les 800 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Khaled DALI, en sa qualité de Président de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

FD
M

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé et expose à l'Assemblée ses observations sur l'exercice écoulé

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte que la société répondant à la définition des petites entreprises, la présidence est dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion (C. com. art. L 232-1, IV modifié Loi art. 55, IV).

L'Assemblée Générale, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 29561.29 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice.....	29 561.29 euros
Affectation à la réserve légale	1 478.06 euros
Solde	<u>28 083.23 euros</u>

Affecté en totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 28 083.23 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucune convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

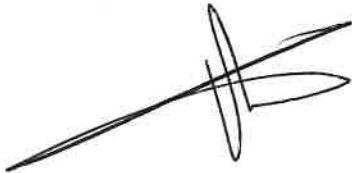
QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes les formalités légales consecutives à l'adoption des résolutions qui précèdent

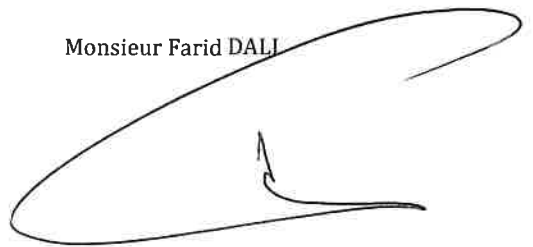
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par les associés.

Monsieur Khaled DALI

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a vertical loop crossing it near the right end.

Monsieur Farid DALI

A large, stylized handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping oval shape that encompasses the rest of the signature.